



Carte pro sécurité CNAPS

Par **sebastien 45**, le **10/01/2014 à 15:13**

Bonjour , je suis agent de sécurité et je viens de demander un renouvellemnt de ma carte pro auprès du CNAPS.Suite à un rappel à la loi en 2011 il me demande de me justifier (menace , appels malveillants). Est ce que cela veut dire que ma carte ne sera pas renouvelée ? Car d'apres leur courrier il ne faut pas avoir porter atteinte à la sécurité d'une personne. Je precise que sans carte je perd donc mon emploi que j'exerce depuis 2000 pour la meme société. Merci d'avance pour vos réponses

Par **aguesseau**, le **10/01/2014 à 17:39**

bjr,rnje suis surpris que le CNAPS ait eu connaissance de votre rappel à la loi qui n'est pas une condamnation pénale (ce n'est même pas un aveu de culpabilité) et qui ne figure pas sur le casier judiciaire et le CNAPS n'est pas à connaissance habilité à consulter les fichiers genre stic ou autres.rnpersonnellement je ne pense pas qu'un seul et simple rappel à la loi, puisse vous interdire d'obtenir le renouvellement de votre carte.rncdt

Par **sebastien 45**, le **10/01/2014 à 20:20**

Le CNAPS a un pouvoir de consulter les fichiers judex et stic c'est comme ça qu'ils ont vu que j'avais eu un rappel a la loi.

Par **sebastien 45**, le **10/01/2014** à **20:21**

mais pour ce delit est ce qu'on va me refuser ma carte?

Par **sebastien 45**, le **29/01/2014** à **19:16**

Bonsoir oui j'ai eu ma carte OUF!!!! Merci au CNAPS et attention ne pas prendre à la lettre toutes les infos sur le net

Par **sebastien 45**, le **29/01/2014** à **21:50**

Si ton B2 est vierge ils se fieront à ce qui apparait sur le fichier STIC . Dans ce cas, tu auras à t'expliquer des faits qui te sont reprochés. Si depuis tu es exemplaire je pense que tu auras ta carte. C'est bizarre que tu es eu du sursis pour ça.

Par **sebastien 45**, le **30/01/2014** à **10:48**

tu peux bosser jusqu'a la fin de la validité de ta carte.
Moi j'avais anticipé en octobre pour mon renouvellement en sachant que ma carte m'autorisait a travailler jusqu'en mai . Donc si j'avais eu un refus je pouvais au moins travailler jusqu'en mai ce qui me laissait un peu de temps pour me retourner . Sache que si tu n'as pas ta carte ton employeur te doit des indemnités de licenciement.

Par **sebastien 45**, le **30/01/2014** à **11:34**

moi entre demande de renouvellement + justification des faits reprochés (qui n'a pas ete un refus pendant ce temps là) + reponse positive = 3 mois

Par **djedje34**, le **27/03/2014** à **21:14**

Bonjour en combien de temps ta u ton renouvellement de carte pro ? Je l'est envoyer il y a une semaine j'attends la reponse mais jme fai pa illusion kan jvois les motifs de refus lol

Par **moisse**, le **28/03/2014** à **10:44**

Bonjour,
En vieux français :
En lisant un peu, le Monsieur dit avoir déposé son dossier en octobre, et reçu le renouvellement au mois de janvier suivant.
En français moderne :
en lisant un peu, il a déposé son dossier en octobre, et a le renouvellement en janvier après lol